

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**AVIS** est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 :

- Règlement 817 Tarification 2023

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 817 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À PRÉVOST, CE 20 DÉCEMBRE 2022.

Me Caroline Dion, notaire  
Greffière